

COUR D'APPEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SIÈGE DE QUÉBEC

N° : 200-09-011034-268
(200-17-032899-213) (200-17-033034-216)

DATE : 4 septembre 2026

**FORMATION : LES HONORABLES JOCELYN F. RANCOURT, J.C.A.
GUY COURNOYER, J.C.A.
SOPHIE LAVALLÉE, J.C.A.**

CAMACO INC.

APPELANTE – défenderesse / demanderesse reconventionnelle
c.

BIOTIX INC.

INTIMÉE – demanderesse / défenderesse reconventionnelle
et

**OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE QUÉBEC**

MIS EN CAUSE – mis en cause

ARRÊT

[1] La requête en rejet d'appel de l'intimée est rejetée sur le vu du dossier, sans audition et sans frais, selon les articles 366 du *Code de procédure civile* et 39 du *Règlement de la Cour d'appel du Québec en matière civile*.

[2] La requête est donc rayée du rôle d'audience du 14 septembre 2026.

JOCELYN F. RANCOURT, J.C.A.

GUY COURNOYER, J.C.A.

SOPHIE LAVALLÉE, J.C.A.

Me Olivier Desjardins
Me Maxime Thivierge
DESJARDINS, RIVERIN
Pour l'appelante

Me Samuel Proulx Lemire
SINE QUA NON
Pour l'intimée